

Avis adopté

Séance plénière du 24 février 2026

« Lutter contre *la précarité professionnelle* par une économie plus inclusive »

Déclaration du groupe des Associations

Dès le début de la mandature, le groupe des associations a soutenu avec conviction la volonté de son président, M. Jean-Marc Boivin, de s'engager dans cet avis, co-rapporté avec M. Saïd Hammouche.

Contrairement aux idées préconçues que certaines et certains peuvent avoir sur ce que nous représentons, ce sujet concerne directement nos organisations au quotidien.

En effet, la lutte contre la précarité professionnelle et la construction d'une économie plus inclusive constituent des enjeux centraux pour le secteur associatif, à la fois comme acteur économique, comme employeur, comme espace d'engagement et comme innovateur social.

Il est essentiel de rappeler une réalité trop souvent occultée par les "légendes urbaines" ; non, les associations ne sont pas seulement des organisatrices de bénévolat. Nos organisations sont parmi les premières employeuses du pays, représentant plus de 10 % de l'emploi privé et présentes sur l'ensemble du territoire, dans une grande variété de secteurs d'activités : dans le sport, la culture, le médico-social, la santé, l'environnement, l'éducation populaire, l'aide alimentaire, l'insertion par l'activité économique, etc.

Les associations sont très actives près des personnes très éloignées de l'emploi et sont les premières à tendre la main à celles et ceux que le marché de l'emploi traditionnel rejette. Elles accueillent, forment, sécurisent des parcours, redonnent confiance.

De plus, rappelons-le avec force et conviction, les personnes éloignées ou privées de l'emploi ne demandent pas l'assistance ni la charité, elles veulent travailler et en vivre dignement. Ce n'est pas la volonté qui manque, mais bien l'adaptation du travail aux réalités de vie — garde d'enfants, mobilité, santé, isolement, formation — et qu'il soit porteur de droits, de dignité et de perspectives.

Sous les coups de boutoir de budgets exsangues, de l'instabilité des appels à projets, du recul des dispositifs d'insertion par l'emploi et d'une forme de mise en concurrence permanente qui fragilise les structures comme les équipes d'encadrants qui eux même se précarisent.

Cette réalité s'inscrit aussi dans une dégradation plus large du marché du travail et de la sécurisation des parcours professionnels. Trop souvent, les politiques publiques semblent pensées avec l'obsession du chiffre — taux de retour à l'emploi, nombre de contrôles, volume de sanctions — plutôt que construites avec les personnes concernées et les acteurs de terrain.

Cette difficile réalité porte néanmoins en elle un motif d'espoir. Puisque cette évolution est le fruit de choix budgétaires et politiques elle ne relève pas d'une fatalité. Nous souhaitons donc que, le plus tôt possible, d'autres soient faits.

Pour le groupe des associations, le travail est un pilier de la citoyenneté sociale qui doit prendre en compte la valeur des personnes et pas seulement leur production, souvent exécutée dans des conditions difficiles. Le travail est un lieu de socialisation. C'est là que naissent des amitiés, des solidarités, parfois des amours, des familles, des engagements syndicaux et associatifs ; bref, du lien social. C'est un espace d'épanouissement, de découverte de métiers, de développement de compétences, de formation tout au long de la vie. C'est une source de fierté et de sentiment d'utilité sociale, de contribution au collectif via l'impôt sur le revenu.

Le travail est aussi ce qui devrait permettre une vie digne. Par les revenus qu'il procure d'une part, par les cotisations et l'ouverture de droits qui en découlent d'autre part. Le droit à l'assurance chômage pour faire face aux aléas de la vie. Le droit à la santé, par la protection sociale. Le droit aux congés, au repos, aux vacances — pour prendre soin de soi et des siens, découvrir le monde, pratiquer le sport, accéder à la culture. Et, enfin, le droit à une retraite qui ne rime pas avec glissement vers la pauvreté.

Alors que le 4 octobre 2025 nous célébrions les 80 ans de notre précieuse Sécurité sociale, souvenons-nous que ces droits – en particulier le droit à des moyens convenables d'existence et à une vie digne – ne sont ni des privilèges ni des contreparties conditionnelles, mais ils sont le socle de notre pacte républicain, pensé et mis en œuvre par ce dialogue social que nous, conseillères et conseillers du CESE, défendons à raison.

Après ces rappels fondamentaux, nous souhaitons réitérer nos alertes récentes. Nous constatons, sur le terrain, une dégradation continue des rémunérations relativement aux dépenses contraintes à assumer et des conditions de travail pour de nombreuses salariées et de nombreux salariés, mais aussi une multiplication des sanctions prises à l'encontre des personnes privées d'emploi. Une forme de climat délétère s'installe, fait de suspicion et de contrôle permanent. Le décret « sanctions », que plusieurs des organisations siégeant dans cette assemblée ont attaqué devant le Conseil d'État, s'inscrit dans une ambiance nauséabonde. Adopté alors même que le taux de pauvreté n'a jamais été si important depuis 30 ans et malgré les alertes répétées d'instances comme la Commission nationale consultative des droits de l'Homme et le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, il parachève le volet coercitif de la loi dite « plein emploi ». Notre collègue Isabelle Doresse a d'ailleurs elle-même, à plusieurs reprises dans cet hémicycle, alerté sur les conséquences désastreuses de cette loi.

Celle-ci impose désormais une logique de mérite pour accéder au RSA, via 15 heures d'activité obligatoires. Nos organisations témoignent de la détresse croissante des personnes concernées que nous croisons et soutenons au quotidien : mères isolées sans solution de garde, travailleurs précaires, agriculteurs en difficulté, jeunes sans réseau, personnes malades ou en situation de handicap. Tous et toutes décrivent, dans un climat pesant de suspicion de fraude et de menaces de radiation, un véritable parcours du combattant pour accéder à leurs droits ayant pour conséquence une dramatique augmentation du non-recours.

Cette réforme de la loi dite du plein emploi est injuste, inefficace et dangereuse.

Injuste d'abord, car elle frappe les plus pauvres. Nous parlons de personnes qui vivent avec 646 euros par mois (dont le forfait logement), auxquelles va être retiré ce minimum vital, au motif qu'elles n'auraient pas rempli une obligation administrative ou qu'elles seraient en difficulté d'insertion. Punir les pauvres n'a jamais fait reculer la pauvreté !

Inefficace ensuite, car le RSA n'est pas un luxe, c'est un filet de sécurité. Suspendre les allocations, ce n'est pas « responsabiliser », c'est précipiter encore davantage de familles dans la précarité, les éloigner de l'emploi et multiplier les situations d'urgence sociale.

Dangereux enfin, parce que ce choix instaure une logique punitive, au cœur même de notre politique sociale. Nous savons que l'accompagnement fonctionne quand il est fondé sur la confiance, la proximité et le suivi personnalisé et non sur la sanction. Nous le disons clairement : la lutte contre la précarité et contre la pauvreté ne se mène pas à coup de suspension, de radiation, mais en prenant la voie de l'accompagnement, de la formation, du travail social et de moyens humains et financiers.

Aussi, de l'autre côté du guichet, les agentes et agents de France Travail ainsi que les travailleurs et travailleuses sociaux expriment, avec une certaine détresse, que la massification des contrôles et les coupes budgétaires, en prenant le pas sur l'accompagnement personnalisé, vident leurs métiers de leur sens. Nous refusons que les « devoirs » et les « obligations » l'emportent sur l'effectivité des droits.

Cette loi témoigne d'une tendance de fond qui nous inquiète car nous assistons à un durcissement inédit des politiques sociales et à une dégradation profonde du dialogue entre les pouvoirs publics et la société civile organisée. Trop souvent, études, rapports, témoignages, propositions restent lettre morte. Espérons que cet avis, que le groupe des associations a soutenu par ses votes, ne connaîtra pas le même sort.

Celui-ci s'inscrit dans la doctrine constante de notre assemblée, qui refuse que les « devoirs » et les « obligations » prennent le pas sur la solidarité et l'effectivité des droits. La responsabilité individuelle, trop souvent pointée du doigt et caricaturée, ne peut servir de paravent à l'effacement des responsabilités collectives. Il faut cesser de stigmatiser les personnes et rappeler les pouvoirs publics à leurs obligations.

Aussi, il est important de réaffirmer que la lutte contre la pauvreté n'est pas une politique de l'emploi, elle doit être globale et concerner tous les domaines du droit. En particulier, il est du devoir des autorités publique, de l'État de droit, de veiller à la protection de chaque personne et de s'assurer qu'elle ait accès à une vie digne. Ce qui relève de la protection sociale est inconditionnel.

Enfin, il est aussi utile de rappeler que notre vision du travail, au sein du groupe des associations, ne se limite pas à l'emploi salarié ou à l'entrepreneuriat.

Le monde associatif repose – et c'est sa force – grandement sur l'engagement bénévole. Or, il existe un lien organique, une porosité vitale, entre la stabilité du salariat et la vitalité du bénévolat. C'est pourquoi chaque réforme du temps de travail qui intensifie les rythmes professionnels, ou fragilise le salariat, ou recule de l'âge de départ à la retraite, vient directement assécher le réservoir du bénévolat.

Pour le comprendre, rappelons la définition du bénévolat telle qu'actualisée par le CESE en début de mandature : « *Le bénévolat est l'action de la personne qui s'engage librement, sur son temps personnel, pour mener une action non rémunérée en direction d'autrui, ou au bénéfice d'une cause ou d'un intérêt collectif.* »

Dès lors, quand les salarié.e.s enchaînent contrats courts, horaires fractionnés, temps partiels subis ou cumuls d'emplois, ils disposent de moins de temps et d'énergie pour s'engager. Lorsque les fins de carrière sont rendues plus incertaines, lorsque la retraite est retardée, c'est toute une génération de bénévoles expérimentés qui voit son temps d'engagement réduit. De plus, quand la précarité gagne du terrain, les urgences du quotidien ainsi que l'humiliation subie qui fait perdre la confiance en soi, contraignent et entravent un engagement réellement libre notamment dans les corps intermédiaires. Car pour s'engager de façon choisie, il faut d'abord avoir la maîtrise et la jouissance de son propre temps. Un travailleur épuisé par des horaires décalés, stressé par une instabilité contractuelle ou contraint de cumuler plusieurs emplois pour survivre, est un citoyen à qui l'on retire la possibilité de s'engager.

Cela fragilise le tissu associatif. Cela fragilise la solidarité concrète dans les territoires. Cela fragilise la cohésion sociale.

Car le bénévolat, permet l'entraide, l'accompagnement des plus vulnérables, l'animation culturelle et sportive, l'éducation populaire, la transition écologique. Il est un espace d'apprentissage démocratique, de responsabilité collective, de participation citoyenne. Le bénévole qui offre ses compétences au service de l'intérêt général accomplit un « travail » au sens noble du terme. Ainsi, en fragilisant le statut social des travailleurs et travailleuses, on fragilise la capacité de millions de Françaises et de Français à s'investir dans la vie de la Cité.

Défendre un emploi de qualité et une protection sociale robuste, c'est préserver cet espace de liberté qui permet à l'engagement citoyen d'exister. Sans une économie sociale, solidaire et inclusive, qui respecte le temps et la dignité des travailleurs et des travailleuses, la solidarité associative s'effondre. C'est pourquoi notre organisation socio-économique doit reconnaître que la vitalité démocratique et la cohésion sociale reposent aussi sur le temps disponible pour l'engagement.

Enfin, le groupe des associations appelle l'ensemble des acteurs économiques à prendre leur part dans la cohésion sociale. L'entreprise ne peut se penser, ni être caricaturée uniquement comme un centre de profit ; nous estimons qu'elle est et doit davantage être aussi un acteur social, territorial et démocratique.

L'avis adopté par le CESE trace des pistes concrètes pour lutter contre la précarité professionnelle et promouvoir une économie plus inclusive. Il reconnaît la pluralité des formes de travail, la nécessité de sécuriser les parcours et l'importance d'un dialogue social renforcé. Il tient enfin à affirmer qu'il est inacceptable de tenir les personnes pour responsables de leur précarité.